

Processus de qualification 5-6 AAA 2019-2020

Le processus de qualification concerne le profil d’Auxiliaire Administratif et d’Accueil tel que défini dans le PORT FOLIO.

En cinquième, la formation comprend les cours et 4 semaines de stage.

En sixième, la formation comprend les périodes de cours, des stages ou formations hebdomadaires et 5 semaines de stage en continu.

Au cours des deux années, des examens et des épreuves intégrées d’évaluation sont organisés. Elles portent sur la maîtrise des compétences du profil de formation.

Une partie de l’évaluation concernant les ressources et la mobilisation de celles-ci a lieu tout au long de l’année (Travail journalier).

Se référer au règlement des études pour les conditions de réussite de l’année.

Les stages font partie intégrante de la formation. Un élève qui n’a pas effectué ses stages de façon satisfaisante peut se voir imposer un stage de rattrapage comme condition à la représentation de l’épreuve de seconde session.

Chaque épreuve intégrée se passe devant l’ensemble d’un jury composé de professeurs de l’établissement. Il peut intégrer des membres de jury extérieur.

Chaque épreuve est évaluée au moyen d’une grille de critères et d’indicateurs de réussite (Rigueur du travail administratif, qualité de la communication face à face/ téléphonique, pertinence des attitudes et comportements professionnels.)

La réussite des critères, une cote globale pour l’épreuve ainsi qu’un commentaire se trouvent dans le bulletin.

Chaque professeur donne également une note pour son cours. Cette cote est reportée dans le bulletin dans la colonne de l’évaluation certificative.

La décision de l’octroi de la qualification revient donc au jury de qualification sur base de

- la présentation des différentes épreuves (2 en 5^{ème}, 3 en 6^{ème}). Le nombre de critères réussis à chaque épreuve ainsi que la pondération chiffrée sont pris en compte.
- l’évaluation des stages.
- la progression de l’élève au cours de sa formation.
- L’ensemble des informations contenues dans le portfolio de l’élève qui doit être présenté au jury à chaque épreuve.

En cas d’échec concernant la qualification en fin de 6^{ème}, une seconde session peut être organisée début septembre qui reprend l’ensemble des compétences non maîtrisées. L’élève est autorisé-e à présenter cette épreuve s’il/elle a remis un document signé avant fin juin. Les résultats de cette épreuve se replacent dans l’ensemble du processus de qualification.

L’élève deAAA a bien pris connaissance du processus de qualification.

Signature de l’élève

Date

Signature des parents



Classe :

Nom :